

**8^{ème} Réunion extraordinaire du Comité de pilotage, Salle de réunion du
Ministère des mines et de l'énergie, le mercredi 17 avril 2013**

Procès-verbal

L'an deux mil treize et le mercredi dix-sept avril, le Comité de pilotage a tenu sa 8^{ème} réunion extraordinaire dans la salle de réunion du Ministère des mines et de l'énergie.

Etaient présents à cette réunion onze (11) membres du Comité de pilotage, huit (8) se sont excusés. Le Secrétariat était assuré par le Coordonnateur national et ses collaborateurs.

Le Président et le Vice-président étant empêchés, la réunion a été présidée par le président du collège de la société civile. Celui-ci a présenté l'ordre du jour adopté comme suit :

1. Lecture et adoption du procès-verbal de la 14^{ème} réunion ordinaire
2. Approbation du rapport de validation
3. Divers

1. Lecture et adoption du procès-verbal de la 14^{ème} réunion ordinaire

Le procès verbal de la 14^{ème} réunion ordinaire tenue le lundi 25 mars 2013 a été présenté dans ses grandes lignes par le Coordonnateur national puis adopté après amendements.

2. Approbation du rapport de validation

Le rapport de validation transmis par avance a été présenté aux membres du Comité de pilotage par le Coordonnateur national. Celui-ci a fait observer que les observations et commentaires formulés par le comité de validation et les organes de mise en œuvre de l'ITIE- Togo ont été pris en compte par le validateur dans la version finale de son rapport. Il a présenté la structure définitive du document en indiquant que l'annexe 4 relatif au certificat de paiement sera ajouté avant la soumission du rapport au Secrétariat international. En effet la procédure de paiement entamée et suivie attentivement par le Secrétariat technique doit prendre fin avant la fin de la journée.

Le Coordonnateur a donc rassuré le Comité que sur la base des instructions du Premier ministre, président du Conseil national de supervision et des efforts du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité publique, le paiement sera constaté par le validateur dans la journée de ce 17 avril 2013 en vue de délivrer le certificat de paiement exigé dans l'annexe 4.

Le Coordonnateur national a souligné que le validateur a conclu sur le caractère conforme de la mise en œuvre du processus ITIE par le Togo et a recommandé au Conseil d'Administration que le Togo soit déclaré "Pays conforme".

Suite à ces échanges, le Comité de pilotage a approuvé le rapport de validation à l'unanimité de ses membres.

3. Divers

Les termes de référence pour l'élaboration du troisième rapport ITIE-Togo ont été transmis aux membres du Comité de pilotage pour examen et adoption lors des prochaines réunions.

Le Coordonnateur national a informé les membres du comité de pilotage de la prochaine mission de la Directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest francophone, Madame Dyveke Rogan, prévue les 14 et 15 mai 2013. Au cours de sa mission, elle aura des entretiens avec les différentes parties prenantes du processus et notamment la société civile membre et non membre des organes de mise en œuvre du processus.

Le Comité a également été informé de l'organisation du débat national qui s'organise sur le processus ITIE au Togo et plus particulièrement autour des rapports ITIE publiés au Togo.

Le Coordonnateur national a enfin exprimé ses félicitations à tous les membres du Comité de pilotage pour leurs efforts. Il a particulièrement apprécié la contribution des représentants de la société civile qui se sont investis au-delà des efforts qui leur sont demandés, à travers des structures en dehors du processus pour appuyer les organes de mise en œuvre dans la promotion de la transparence dans le secteur extractif.

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, le Président de séance a clôturé la réunion à 11 heures 40 minutes.

Adopté à Lomé, le 17 AVR 2013
Pour le Comité de pilotage
Séance du 17 avril 2013

Pour le Président du Comité de pilotage,
le Président du collège de la société civile

Le Coordonnateur national



Didier Kokou AGBEMADON



Basile Koolaba TAKPA